

Modalités générales

Alimentation électrique pour le food truck et jeux gonflables

À confirmer sur la facture

Modalités Food Truck :

Alimentation électrique : accès à 2 prises de 15 ampères et une prise de 20 ampères (ou prise de poêle) à moins de 75 pieds. Si non disponible, aviser à l'avance, car une génératrice peut être nécessaire (frais supplémentaires possibles).

L'horaire exact de livraison est envoyé plus près de la date.

Acompte : acompte initial de 50 % de la facture dans les meilleurs délais suivant sa réception.

Paiement final : reste du paiement dans les 30 jours suivant l'événement.

Aucun paiement par chèque remis sur place. Prioriser par dépôt direct.

Frais de retard : après 2 jours ouvrables de non-paiement, des frais de 25 \$ pour la première journée de retard + 2 % par mois supplémentaire de retard seront facturés.

Heure d'arrivée : L'heure de réservation est approximative et peut être affectée par la température, la circulation ou des événements imprévus.

Stationnement : 3 places de stationnement libres dès l'arrivée. Prévoir que nous devons être placés à un endroit où nous pouvons arriver et quitter facilement. Si l'accès ou la sortie du site est bloqué, des frais de 50 \$ par tranche de 30 minutes peuvent s'appliquer pour couvrir le temps d'immobilisation du personnel et du véhicule.

Stationnement : doit être fourni ou proche. Si payant, il sera ajouté à la facture.

Début du service : le service commence 5 à 15 minutes après l'arrivée. Prévoir un temps d'installation à l'arrivée.

Choix de saveurs : le menu final est divulgué sur place.

Extensions électriques : ne pas brancher nos extensions sur d'autres extensions. (si les rallonges sont endommagées, elles vous seront facturées au coût de 125 \$)

Durée du service : sur place, environ 30 à 40 minutes, sauf autre entente ou horaire fourni.

Consommations : le nombre de consommations réservé est celui qui sera facturé et pourra aller à la hausse seulement le jour même de l'événement.

Politique d'annulation

En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent afin de compenser la réservation de la date, du personnel et du matériel :

Annulation effectuée plus de 14 jours avant l'événement : l'acompte initial de 50 % demeure non remboursable.

Annulation effectuée de 14 à 48 heures avant l'événement : 80 % du montant total du contrat sont exigibles.

Annulation effectuée dans les 48 heures précédant l'événement : 100 % du montant total du contrat est exigible.

Tous les artistes tels que les maquilleuses, animateurs, etc. sont 100 % payables.

Période de haute demande (les deux semaines entourant la fin des classes)

En raison du volume exceptionnel de demandes durant cette période, toute annulation, peu importe le délai, entraîne la facturation de 100 % du montant total du contrat. Aucune reprogrammation ne peut être garantie. Ce qui inclut la fête nationale du Québec.

En cas d'annulation due à une mesure gouvernementale, une contrainte de santé publique ou un événement majeur hors du contrôle des parties, les sommes versées seront créditées pour une date ultérieure.

Sécurité : ne pas créer de rassemblement (de plus d'un groupe) devant la crèmerie et ne pas mettre d'enfants sur le comptoir.

Pour les déchets : fournir vos propres poubelles ou recyclages.

Allergies : les produits peuvent avoir été en contact avec des allergènes. Des options sans allergènes sont disponibles sur demande.

Non-sollicitation : le Client s'engage, pendant 24 mois après l'événement, à ne pas solliciter, embaucher ou contracter directement ou indirectement avec tout sous-traitant, prestataire ou collaborateur présenté par Événement 360.

En cas de non-respect, une indemnité de 20 % du montant total du contrat sera exigée, sans préjudice du droit de réclamer des dommages supplémentaires.

Responsabilité : le Client est responsable de tout dommage causé à l'équipement ou au matériel et/ou au personnel lorsque la faute n'incombe pas à Événement 360. Aucun autre contrat ne peut faire office de contrat autre que celui-ci.

Bris de machine : un bris de machine ou un manque de produit peut arriver et une alternative sera proposée.

En réservant (en nous demandant de réserver une date) par téléphone ou par courriel, vous reconnaissez avoir lu et approuvé ces règlements.

SECTION location de gonflables uniquement:

1- DÉPÔT DE RÉSERVATION ET PAIEMENT Le client s'engage à verser un dépôt de réservation de 50 % du montant total dans les jours suivant la signature du contrat formulaire. La balance sera facturée le jour de l'événement et devra être payée dans les 30 jours suivant l'événement.

2 – POLITIQUE D'ANNULATION

La politique ci-haut prévaut sur toute autre clause

3- POLITIQUE DE REPORT À CAUSE DE LA TEMPÉRATURE (PLUIE, NEIGE, FORCE MAJEURE)

- Plus de 24 heures avant l'événement (ou avant midi la veille) : le client peut reporter l'événement et a 365 jours pour le reprogrammer.
- Moins de 24 heures avant l'événement ou lors de l'événement : La compagnie engagée par Événement360 se réserve le droit de ne pas installer ou de fermer l'équipement si la météo présente un risque pour la sécurité des participants et de son personnel.

Aucun remboursement ne sera accordé.

- Installation sous la pluie : L'équipement ne sera installé que si la pluie a cessé depuis au moins 30 minutes.
- Installation malgré la pluie : si le client insiste pour installer l'équipement sous la pluie, un frais supplémentaire de 200\$ par jeu sera facturé pour le nettoyage, le séchage et l'entretien.

4- RESPONSABILITÉS ET SÉCURITÉ

- Preuve d'assurance : le sous-traitant fournit une preuve d'assurance sur demande à Événement 360 ainsi qu'au client en cas de besoin.
- Le sous-traitant (location 2M) demeure responsable en cas d'accident lié à l'installation, de bris d'équipement ou de toute défectuosité relevant de sa responsabilité.
- Bris, vol ou perte : la ville (ou l'entreprise) est responsable des dommages, vols ou pertes de l'équipement durant la location.
- Électricité : si le client ne peut fournir une alimentation électrique adéquate, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour l'ajout de génératrices.
- Installation du jeu : le site prévu doit être propre, dégagé et plat (sans arbres, clôtures, piquets, etc.).

- Surveillance : si aucun opérateur ou surveillant mandaté par le sous-traitant d'Événement 360 n'est présent sur les lieux, ni Événement 360 ni le sous-traitant ne sauraient être tenus responsables en cas d'accident.

- Client responsable de la surveillance :

- Le client doit désigner un adulte responsable par jeu pendant toute la durée de la location.
- Cet adulte doit continuellement surveiller les enfants et les jeux.
- Il doit faire respecter les consignes de sécurité, incluant le nombre d'enfants maximum par jeu.
- Il doit s'assurer que le souffleur fonctionne correctement et que l'entrée d'air du jeu n'est pas obstruée.

L'adulte responsable s'engage à faire respecter les consignes suivantes :

- Interdiction d'entrer dans un jeu avec des souliers, des lunettes, de la nourriture ou des objets dangereux (pointus, bâtons, briquets, etc.).
- Interdiction de grimper dans les filets, de faire des sauts périlleux, de circuler à contre-courant, de pousser ou de plaquer les autres enfants.
- Si les consignes ne sont pas respectées, Événement 360 ou le sous-traitant pourra fermer le jeu immédiatement, sans remboursement.

Reconnaissance et acceptation des risques.(via le formulaire)

1- Acceptation des risques :

- Blessures dues à des chutes ou impacts (entorse, foulure, fracture, etc.).
- Blessures causées par un contact entre participants.
- Brûlures superficielles par friction sur le vinyle.

2- Responsabilité du participant :

- Le participant doit respecter les consignes et suivre les instructions données.
- Il doit agir de façon sécuritaire.

3- Engagement du client :

- Le client atteste qu'il assistera à la rencontre d'information donnée par l'opérateur du sous traitant et qu'il appliquera toutes les règles de sécurité.

- Le client reconnaît que le sous-traitant ou l'organisateur de l'événement peut exclure toute personne représentant un danger pour elle-même ou les autres.

4- Renonciation à poursuite :

- Le client reconnaît que l'activité comporte des risques et assume l'entière responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel.
- Le client renonce à toute réclamation ou poursuite contre le sous traitant et les organisateurs de l'événement.

En aucun cas, Événement 360 ne pourra être tenu responsable de tout aspect, événement, accident ou incident lié à la location des jeux gonflables.

Action requise avant l'arrivée du sous-traitant :

Rechercher activement le plus de prises électriques possibles et accessibles dans l'école.

Points clés à vérifier :

- Types de prises et emplacements potentiels :
- Prises dans les couloirs, le gymnase, les classes, la salle des professeurs (souvent la meilleure option), le secrétariat.
- Chaque 2 classes sont souvent branchées sur le même circuit.
- Parfois identifiées avec des numéros.

Extensions et accès :

- Les extensions peuvent être passées par les fenêtres. Prévoir un outil pour ouvrir les fenêtres.
- Prévoir quelque chose pour bloquer les portes afin de ne pas couper les fils (ceci serait à votre charge).

Objectif : identifier le plus de prises possible. Pour être sûr du bon

fonctionnement et de l'installation efficace de l'équipe de montage Veuillez nous demander le nombre de prises nécessaires par jeu pour être sûr que nous avons identifié le bon nombre.

Vous êtes responsable de l'électricité.

Pour le volet maquillage

Mobilier & Électricité :

1 table + 2 chaises/artiste. Prise 110V requise pour airbrush\ artiste Les artistes ont une rallonge de 25'.

Conditions de travail :

Intérieur : éclairage adéquat.

Extérieur : abri/chapiteau + chauffage en hiver.

Temps d'installation :

Prévoir un temps d'installation à l'arrivée d'environ 15 minutes.

Acceptation des règlements:

●En nous demandant de réserver une date et une heure via courriel ou téléphone, vous reconnaissez avoir lu et approuvé ces règlements.